

<b>Compte rendu</b> <b>Comité Pilotage</b>	Jeudi 26 février <b>20h - 22h</b> <b>Salle 1er étage Mairie</b>	Mise à jour 26/02/2015 A.Morin & V.Beillard
	Animateur : Vincent Beillard	Secrétaire: Annie Morin
		N° 15/03 - page 1

## Ordre & Temps

## Sujet et problématique

PRESENTS : Michel Gautheron, Isabelle Raffner, Agnès Hatton, Christine Seux, David Gourdant, Sabine Girard, Cécile Calloud, Jocelyne Bougard, Vincent Beillard, Annie Morin, Fernand Kariagiannis, Joachim Hirschler, André Oddon

Public : Martine Lamande, Marie France Sanquer, Pierre Chomet, Christiane Daumas (Conseil des Sages), Florence Alicot, Anne-Marie Croiset, Monique Gautheron, Monique Chomet, Monique Teghil, Jean-François Perrot, Jean-Claude Miège

## 1. Périscolaire

Suite au conseil municipal de 19h30 qui venait de voter le principe d'un syndicat mixte à vocation unique pour le périscolaire, ayant pour nom "Syndicat périscolaire Le Solaure", un diaporama d'information est projeté et quelques précisions données.

(voir annexes)

## 2. Budget 2015 : débat sur les investissements

présenté par Agnès Hatton

### Rappel :

- calculs en TTC, et reversement l'année suivante de la TVA.
- Baisse de recette estimée à environ moins 200.000 € lié à la diminution des dotations de l'Etat et des taxes locales.
- Entre 2008 et 2013, l'endettement de la commune a été multiplié par trois afin d'investir. On est actuellement à la limite de l'endettement possible. Nos capacités d'investissement actuel sont donc réduites.
- Pour autant, nous avons des bâtiments en très mauvais état, qui ne ramènent plus de loyers car ils sont inoccupés : ancienne perception, gîte de la Roche, maison Gautheron.
- Vote du budget par chapitre.

### Local des services techniques :

- Besoin d'un nouveau bâtiment de 200m<sup>2</sup> avant décembre 2015 (l'ancien n'est plus aux normes) ; subvention du Conseil Général acquise.
- Hypothèse 1 : construction neuve sur un terrain communal ; choix du terrain à décider ; installation photovoltaïque à imaginer.
- Hypothèse 2 : achat d'un local en vente dans la zone artisanale, ce qui perdrait une économie potentielle de l'ordre de 50.000 €, mais le vendeur ne souhaite pas vendre à la commune ; hypothèse donc risquée en termes de délai et de financement (si procédure de préemption nécessaire) et aussi cela empêcherait une entreprise locale de s'installer (Fromagerie des 3 becs, vente de Picodon)

DECISION : hypothèse 1 vote à l'unanimité.

<b>Compte rendu</b> <b>Comité Pilotage</b>	Jeudi 26 février <b>20h - 22h</b> <b>Salle 1er étage Mairie</b>	Mise à jour 26/02/2015 A.Morin & V.Beillard
	Animateur : Vincent Beillard	Secrétaire: Annie Morin
		N° 15/03 - page 2

Des points noirs au budget:

- Il est noté la nécessité de faire des économies au vue de la baisse des dotations autour de 200 000€ entre les budgets de 2014 et 2017.
  - le projet de la Maison Gautheron qui serait transformée en Maison de l'enfance et de la Parentalité est gelé par l'Intercommunalité. Le montage financier de cette opération n'étant pas équilibré et présentant des erreurs, l'Intercommunalité souhaite revoir le plan de financement et la pertinence du projet en fondation des besoins du territoire avant de prendre une décision. En attendant, le coût de l'acquisition de cette maison et des frais qui y sont liés, (assurance, taxe foncière, remboursement de l'emprunt...) est d'environ 11 000€par an.
  - le Gîte: l'ancien gérant, devant les incertitudes sur le devenir de ce lieu a décidé de ne pas poursuivre son activité. Cela induit une perte de recette de 7000€ par an, les charges (assurance et taxe foncière) restant toujours à la charge de la commune. L'Intercommunalité demande une étude complémentaire du dossier de la Maison du sport et de la Nature afin de pouvoir envisager un projet économiquement viable. L'étude diligentée par l'ancienne municipalité a proposé un scénario annoncé par le cabinet comme non équilibré et non réaliste économiquement.
  - Le bâtiment des services techniques : depuis plusieurs années, l'inspecteur du travail nous a dit avoir alerté l'équipe municipale précédente sur la nécessité de mettre aux normes le local des services techniques. Il y a maintenant une "injonction" et un risque extrêmement fort pour la municipalité en cas d'accident du travail. Un nouveau bâtiment va donc devoir être construit.
  - les locaux de l'ancienne perception: Le projet initié par SDH ne se fera pas du fait de la non vente d'un nombre suffisant d'appartement. Aucun compromis n'ayant été signé avec ce bailleur social, la municipalité est libre de faire de ce bâtiment ce qu'elle souhaite. Néanmoins les locaux ayant été entièrement dégradés ils ne sont à ce jour plus utilisables et il devient indispensable de faire un nouveau projet concernant ce bâtiment. Lors de la campagne, les Saillansons ont clairement exprimés le souhait que ce bâtiment soit rénové et non détruit. Un nouveau projet sera donc travaillé dans ce sens. en attendant assurance et taxe foncière reste à la charge du budget communal
- enfin, l'ancienne municipalité a bénéficié des économies faites par les mandatures précédentes. Elle a donc pu réaliser de nombreux projets ce qui a induit un endettement multiplié par trois lors des 6 ans de mandature passant de 383196€ à 1 126 619€. Les possibilités d'emprunts de la commune sont donc maintenant réduites.

l'analyse ligne par ligne du budget général de fonctionnement et d'investissement est fait.

un des agents de la commune bénéficie d'un mi-temps thérapeutique, auquel est associé des restrictions dans les tâches à accomplir. Au vue des besoins de la commune il est décidé de renouveler le contrat de l'agent remplaçant jusqu'à la fin du mois de mai.

la poursuite de l'analyse se fera au prochain comité de pilotage.

### 3. Budget d'investissement au regard des grands travaux

2 partenaires possibles :

DAH-SDH (Drôme Aménagement Habitat (conseil général) et SDH (Société pour le développement de l'habitat). Celui ci n'arrive pas à vendre les 2 logements et demande 2 mois encore...

Il y a eu négociation avec le Département Didier Guillaume, on peut réaffecter l'aide sur un nouveau projet,

<b>Compte rendu</b> <b>Comité Pilotage</b>	Jeudi 26 février	Mise à jour 26/02/2015
	<b>20h - 22h</b>	A.Morin & V.Beillard
	<b>Salle 1er étage Mairie</b>	
Animateur : Vincent Beillard	Secrétaire: Annie Morin	N° 15/03 - page 3

3 hypothèses :

3 scénarii de sorties > besoin endroit périscolaire, plateau administratif et logements familiaux

Solution 1) Conseil Général, en plus de l'enveloppe fonds action foncière (CG), achète le fonds des collectivités à 50% de leur valeur foncière, bail emphytéotique de 50 ans... après les 50 ans, propriété Conseil Général

La commune doit acheter 1500e le m2, soit 1500 00 (soit déficit de 39 000e après l'achat de CG de 111 000e)

> économique pour la collectivité, 6 à 7 logements sociaux

Solution 2) Ensemble DAH rachète partie terrain pour Villas en bois,

le bâtiment est conservé par la commune, porte la maîtrise d'ouvrage, 6 et 7 logements sociaux, coût 200 000e

Solution 3) roposée par DAH et SDH conjointement... 10 logements neufs,

> Il semble important aux habitants de conserver le bâtiment historique

>

> option DAH semble être la préférence... DAH bailleur social, offre d'une meilleure qualité,

> Question publicP: il faut un meilleur partenariat avec la collectivité, emplacement ancienne perception semble favoriser la mixité...

> projet SDH, densification trop importante, circulation trop importante

**> Discussion sur l'option à prendre, la solution 1) largement majoritaire**

## Autres points

Demande subvention Grand festival du 10 au 11 avril, compagnie Muse Errante, lectures, salles de théâtre... Tarif spectacle de 5e et 3 e.... demande subvention 500e

accord de principe, mais bien indiquer que nous ne pouvons continuer de décider avec ce type de demande tardive

Confirmation d'un montant augmenté en 2015 des Subventions Associations qui permet de gérer ce type de demande aussi.

Ces demandes peuvent être gérées directement par les référents Associations

Gîte rural :

projet pour laisser local pour les jeunes avec animateur 3CPS

**> décision : attendre que les éléments soient vus plus profondément avant d'en parler**

> laisser une pièce avec douche pour Canoë Club

Fin de la réunion : 22h30



# Syndicat à vocation scolaire

29 janvier 2015

# Réponse de la Préfecture quant aux modalités de restitution

- ▶ La CCCPS a décidé cette restitution et ne sera, de faire, plus compétente à compter de juillet 2015.
- ▶ Il appartient à TOUTES les communes de l'ex Pays de Saillans de se prononcer sur les modalités d'exercice de cette compétence à compter de cette date.
- ▶ Leur éventuelle refus d'exercer la compétence s'assimile à une suppression du service pour le territoire.
- ▶ La CLECT se réunira en temps utile pour évaluer le montant des charges transférées à chaque commune à partir des dépenses réalisées en 2014

# Qu'est ce qu'un SIVOS?

- ▶ Le syndicat de communes est un EPCI associant des communes en vue de services d'intérêt intercommunal.
- ▶ L'objet du syndicat peut être à vocation scolaire il peut assurer la *gestion de plusieurs services* à condition qu'ils soient complémentaires.
- ▶ Son champ de compétences peut, par ailleurs, être élargi. Il peut ainsi, suivant la procédure d'extension de compétences, être investi d'objets multiples.

# Procédure de création d'un SIVOS

- ▶ Une commune ou plusieurs peuvent prendre l'initiative de la création d'un syndicat : elle saisit le représentant de l'Etat/Préfet dans le département de sa demande par délibération (art. L. 5211-5 du CGCT).
- ▶ Le Préfet dispose de *deux mois* (à compter de la première délibération de communes le saisissant d'un tel projet) pour prendre un arrêté de périmètre qui dresse la liste des communes intéressées.
- ▶ le conseil municipal de chaque commune concernée dispose de 3 mois pour se prononcer sur cette liste. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.
- ▶ **ATTENTION** : L'accord doit être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

OU

Si **volonté unanime des conseils municipaux exprimée par des délibérations concordantes**, la création d'un syndicat de communes ne donne pas lieu à l'établissement d'un arrêté de périmètre et peut immédiatement être autorisée par arrêté du préfet.



# Proposition de SIVOS

▶ **Périmètre** : Toutes les communes de l'ex CCPS

Aubenasson, Aurel, Chastel Arnaud, Espenel, La Chaudière, Rimon et Savel, Saillans, Saint Benoit en Diois, Saint Sauveur en Diois, Vercheny, Véronne.

▶ **Objet du syndicat** :

- ▶ Garderie périscolaire sur le temps du matin (7h30 à 8h30), du midi (11h45 à 14h) et du soir (16h30 à 18h30).
- ▶ Cantine des gourmands : vente, préparation et distribution de repas auprès des enfants (petite section à CM2) sur le temps du midi (11h45 à 14h);
- ▶ Temps d'activité Péri-éducatif (15h30 à 16h30)
- ▶ Et d'autres...



▶ Les modalités de représentation au sein du syndicat :

- ▶ 1 représentant par commune a minima
- ▶ 2 représentants pour la commune centre??
- ▶ Un collège ouvert aux membres de la société civile et/ou
- ▶ Un comité d'usagers

La réunion de l'organe délibérant n'est obligatoire que 2 fois par an puisque le président comme le bureau peut recevoir délégation d'une partie de ses attributions sauf en matière :

- ▶ budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, institution et fixation des taux, tarifs et redevances...) ;
- ▶ statutaire (modification des conditions de fonctionnement, durée de l'EPCI...) ;
- ▶ d'adhésion à un établissement public ;
- ▶ de délégation de gestion d'un service public ;
- ▶ de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal,

# Modalités de contributions financières au syndicat

Plusieurs possibilités :

- ▶ Prise en charge financière du coût de fonctionnement et des investissements potentiels au prorata du nombre d'habitants de la commune;

OU

- ▶ Forfait fixe annuel par commune + part variable en fonction du nombre d'enfants inscrits à au moins 1 service du SIVOS.

+

- ▶ Possibilité éventuelle pour les communes non adhérentes au syndicat (hors du périmètre) de conventionner avec le syndicat annuellement pour les enfants inscrits dans au moins 1 service avec un coût majoré du fait de sa non adhésion au SIVOS

# Un budget de fonctionnement

CHARGES		RECETTES	
Charges à caractère générale (eau, électricité, fournitures administratives, location Algécos, locaux inscriptions)	25 000€	Encaissement familles	18 500
Achats repas auprès Gourmands	45 000€	Remboursement Gourmands	45 000
Charges de personnel	70 000€	CAF et MSA	24 850
<b>TOTAL</b>	<b>140 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88 350€</b>

Reste à charge environ pour la collectivité : 52 000€